

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 9 juin 2020, à 20 h 40

Le conseil de la municipalité de Maddington Falls siège en séance ordinaire ce 9 juin 2020. Sont présents:

Monsieur le maire, Ghislain Brûlé, qui préside cette séance

Mme Eve-Lyne Marcotte - conseillère siège no 1
M. Fabien Pelletier - conseiller siège no 2 présent par téléconférence
M. Éric Girard - conseiller siège no 3
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 4
Mme Denise Houle - conseillère siège no 5
Mme Diane Mercier - conseillère siège no 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est également présente,

Mme Angelie Lafontaine, Adjointe administrative, agissant à titre de secrétaire de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-06-079

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 et jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet de tenir la séance à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QU' il est indiqué dans l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Diane Mercier
Appuyée par Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Que l'enregistrement de la présente séance soit mis sur le site internet de la Municipalité le plus tôt possible.

Adoptée.

La séance est déclarée ouverte à 20 h 40.

2020-06-080

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Diane Mercier

Appuyée par Fabien Pelletier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

Séance ordinaire du conseil municipal
du 9 juin 2020 à 20 h

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'une secrétaire-trésorière adjointe (Angelie Lafontaine)
 - 3.1 Nomination de Angelie Lafontaine pour la préparation du procès-verbal du 5 mai 2020.
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
5. Administration et finances
 - 5.1 Liste des comptes à payer
 - 5.2 Dépôt des états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
6. Sécurité publique
 - 6.2 Adoption du rapport annuel 2019 des activités présentées au ministère de la sécurité publique.
7. Travaux publics
8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Avis – Fosses septiques possiblement non-conforme
9. Aménagement et urbanisme
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Location de la salle
11. Sujets divers
 - 11.1 Embauche d'une ressource administrative additionnelle pour le bureau municipal. (Aux besoins)
 - 11.2 Embauche de personnel pour l'entretien ménager du bureau municipal
12. Rapport des élus
13. Période de questions
14. Levée de la séance

Adoptée

3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Sur proposition de Eve-lyne Marcotte

Appuyée par Eric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

2020-06-081

De nommer Mme Angelie Lafontaine au poste de secrétaire-trésorière adjointe et d'autoriser celle-ci à signer les effets et les contrats bancaires et les documents officiels pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls.

Adoptée

3.1 NOMINATION DE ANGELIE LAFONTAINE POUR LA PRÉPARATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2020

2020-06-082

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 5 mai 2020 n'a pas été fait puisque la directrice générale était absente;

CONSIDÉRANT QUE la séance a été enregistré;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Gaétan Légaré

Appuyée par Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer Angelie Lafontaine pour la préparation du procès-verbal du 5 mai 2020.

Adoptée

2020-06-083

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal n'a pas été transmis aux conseillers et
conseillères plus de 72 heures avant la présente séance;
EN CONSÉQUENCE,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reporter l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020.

Reporté

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2020-06-084

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Diane Mercier
Appuyée par Eve-Lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la secrétaire
trésorière adjointe, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	du 5 mai au 2 juin 2020
Taxes	45 694,68 \$
Permis	
Location salle	- \$
Infractions / amendes	
Machine à bonbons (10 % des revenus)	- \$
Divers (photocopies)	
	<hr/>
Total	45 694,68 \$

Dépenses	du 5 mai au 2 juin 2020
Paies élus	1 655,92 \$
Salaires employés	5 724,57 \$
Comptes payés	1 973,49 \$
Comptes à payer	46 783,01 \$
	<hr/>
Total	56 136,99 \$

Adoptée

2020-06-085

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale
et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année financière 2019 ainsi
que le rapport de l'auditeur.

Pour l'administration municipale, les revenus sont de 630 485 \$, les dépenses sont
de 625 949 \$ et la conciliation à des fins fiscales est de 25 595 \$ laissant ainsi un
surplus de 30 131 \$ pour l'année 2019.

Les états financiers consolidés se résument à: 656 061 \$ pour les revenus, 657 308 \$
pour les dépenses et 38 406 \$ pour la conciliation à des fins fiscales, laissant ainsi
un surplus consolidé de 37 159 \$ pour l'année 2019.

Sur proposition de Diane Mercier
Appuyée par Denise Houle
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019,
seront disponible au bureau municipal pour quiconque voulant les consulter.

Adoptée

2020-06-086

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption du rapport annuel 2019 des activités présentées au ministère de la sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Gaétan Légaré
Appuyée par Eve-Lyne Marcotte
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Maddington Falls adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée

2020-06-087

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RÉFECTION ASPHALTAGE DE 2 PONCEAUX AU LAC GINETTE

CONSIDÉRANT QUE Au Lac Ginette il y a deux ponceaux qui nécessitent des réparations:

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Eve-lyne Marcotte
Appuyée par Fabien Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Angelie Lafontaine, Secrétaire-trésorière adjointe, de faire les démarches pour réparer les deux ponceaux.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-06-088

8.1 AVIS – FOSSES SEPTIQUES POSSIBLEMENT NON-CONFORME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a envoyé un premier avis le 11 avril 2019 à tous les propriétaires d'immeuble dont la municipalité n'avait aucune information sur leur installation septique;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de cet avis, certains propriétaires ont signifiés qu'ils ne possèdent aucune installation septique;

CONSIDÉRANT QUE lors des vidanges de fosses septiques, certains propriétaires n'ont pas dégagés les couvercles de leur fosse septique;

CONSIDÉRANT QUE la raison de ne pas avoir dégagé les couvercles peut être l'absence d'installation septique :

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Fabien Pelletier
Appuyée par Diane Mercier
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'envoyer un avis à ceux qui ne possède aucune installation septique ou que la vidange n'a pu avoir lieu car les couvercles de leur fosse n'étaient pas dégagés afin qu'ils se conforment au règlement provincial Q-2, r. 22, *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* qui relève de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Que l'avis demande aux propriétaires de se conformer avant le 31 décembre 2020.

Adoptée

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

2020-06-089

10.1 LOCATION DE LA SALLE

CONSIDÉRANT QUE la situation causée par le COVID-19, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 222-2020 le 20 mars 2020 qui, entre autres, interdit tout rassemblement intérieur et extérieur;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant, l'interdiction de tout rassemblement intérieur et extérieur est valide jusqu'au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT QU' il y a rassemblement de personnes lors des locations de la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Éric Girard
Appuyée par Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De rembourser tous les locataires qui ont fait une réservation de la salle d'ici le 31 août 2020 et de ne prendre aucune autre réservation pour cette période.

D'aviser les locataires qu'ils auront la priorité de location de la date qu'ils ont réservée s'il advenait que l'interdiction des rassemblements soit levée avant le 31 août 2020.

De faire la même procédure pour les autres locations s'il advenait que la date du 31 août 2020 soit retardée par l'adoption d'un nouveau décret.

Il y aura changement conformément à l'arrêté ministériel gouvernemental.

Adoptée

11. SUJETS DIVERS

2020-06-090

11.1 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE ADDITIONNEL POUR LE BUREAU MUNICIPAL. (AUX BESOINS)

Sur proposition de Fabien Pelletier
Appuyée par Gaétan Légaré
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'engager une aide supplémentaire pour aider Angélie Lafontaine au bureau municipal en cas de besoins seulement.

Adoptée

11.2 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL

2020-06-091

Sur proposition de Denise Houle
Appuyée par Éric Girard
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'engager du personnel pour l'entretien ménager du bureau municipal.

Adoptée

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-06-092

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Fabien Pelletier
Appuyée par Denise Houle

Que la séance soit levée à. 21h36

Adoptée

Je, Ghislain Brûlé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le XX 2020